

Le Département de la Haute-Garonne permet aux familles modestes de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle des frais de demi-pension de leurs enfants au collège.



Conditions d'octroi

Pour bénéficier d'une aide à la restauration vous devez :

- Avoir un enfant demi-pensionnaire* scolarisé de la 6^e à la 3^e dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État dans le département de la Haute-Garonne ou limitrophe (20 km maximum)
- Résider en Haute-Garonne
- Avoir la garde légale et effective de l'enfant
- Justifier de ressources inférieures ou égales au barème applicable

* Le statut de demi-pensionnaire implique la présence régulière de votre enfant au service de restauration scolaire (4 repas par semaine minimum) sauf aménagement du temps scolaire pour raisons de santé.

Vous pouvez consulter le barème et simuler votre aide en accédant au service.

Vous pouvez déposer votre demande en ligne dès le 1^{er} juin 2017.

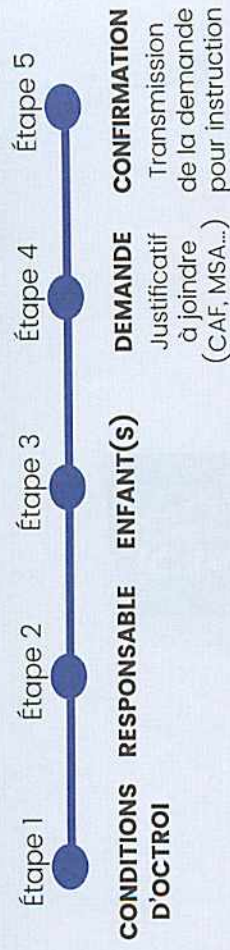
Accéder au service

Connectez-vous sur ecollege31.fr et cliquez sur le bouton « Aide à la restauration scolaire ».

- Cliquez sur « Je crée mon compte Aide à la Restauration » et renseignez vos coordonnées ainsi qu'une adresse électronique et un mot de passe.
- Vous recevez une notification pour activer votre compte Aide à la Restauration. Vous devez valider ce courriel dans un délai de 24 h.
- Sur la page d'accueil du service, cliquez à présent sur « Je me connecte avec mon compte Aide à la Restauration » et saisissez à nouveau votre adresse électronique et le mot de passe.
- Conservez ces informations pour accéder par la suite au suivi de votre dossier.

Déposer votre demande

Le dépôt de votre demande se déroule en 5 étapes simples et rapides :



Un courriel vous confirmera l'enregistrement de votre demande.

Consulter la décision

Après instruction de votre demande, un courriel vous informera que le Conseil départemental a rendu sa décision concernant votre demande.

Vous pourrez alors la consulter sur votre compte Aide à la Restauration.

Enfant(s)

 **Steven ZOSEI**
17 septembre 2002

Demande ARS 2017/2018

T1 T2 T3

Aide accordée à 50%  PDF 2 Ko

CONSULTER LE DOSSIER (WZLR39)

DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION

TRAITÉE

Si vous rencontrez des difficultés pour déposer votre demande en ligne, vous pouvez contacter la Direction de l'Éducation du Conseil départemental de la Haute-Garonne :

Hôtel du Département

1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Téléphone :
05 34 33 38 69 et 05 34 33 38 81
Courriel : ars@cd31.fr

Antenne de Saint-Gaudens

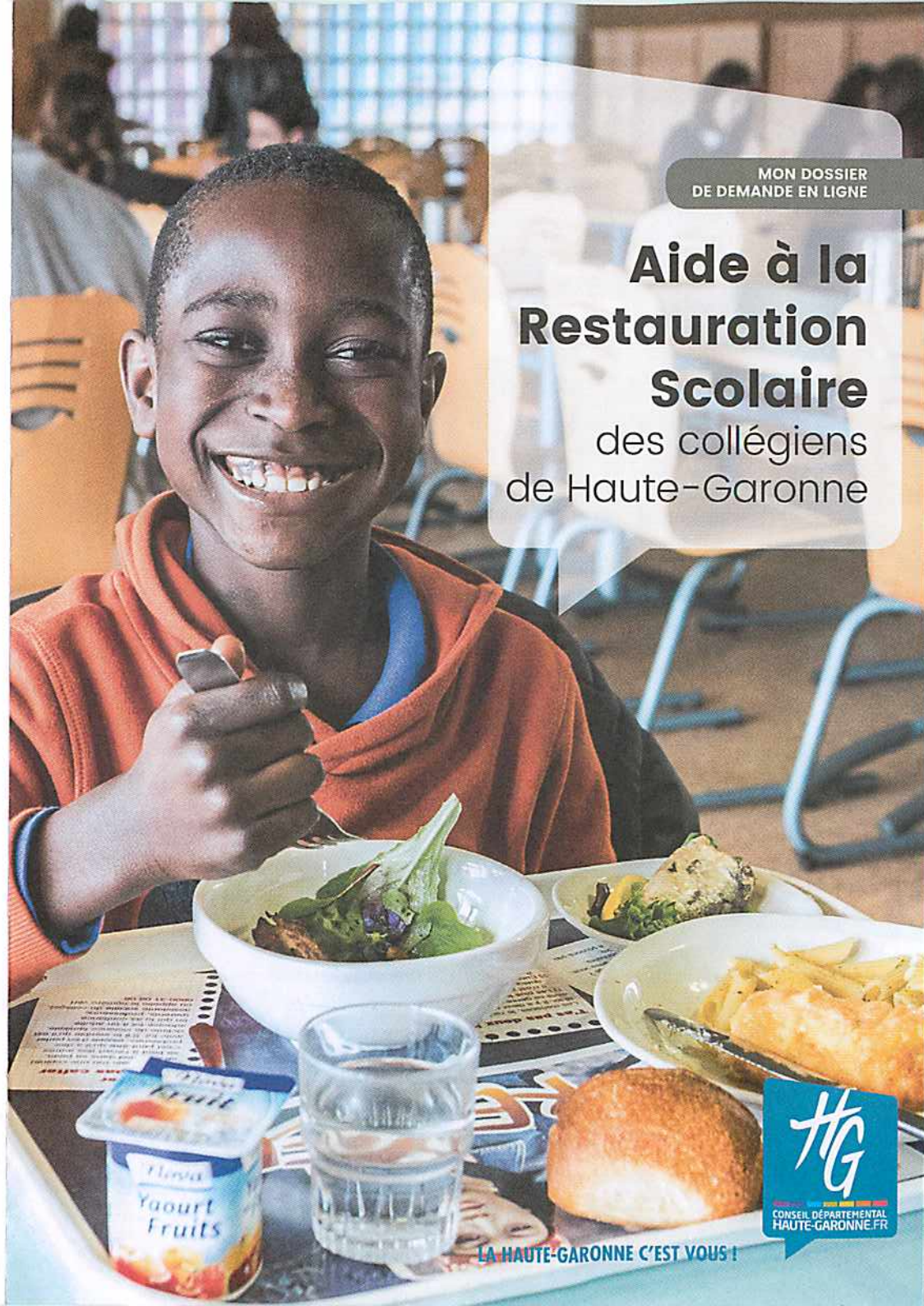
1, espace Pégot
31800 Saint-Gaudens
Téléphone : 05 62 00 25 00
Courriel : ars@cd31.fr



Suivez-nous



Création & Impression CD31/17/05



MON DOSSIER
DE DEMANDE EN LIGNE

Aide à la Restauration Scolaire

des collégiens
de Haute-Garonne



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !